



Combien d'année après les faits pouvons nous porter plainte?

Par **mediartistic_old**, le **18/10/2007** à **11:29**

Bonjour,

J'ai été victime de violence conjugal physique et moral pendant 9 ans, mon fils a subi également c'est violences physique par son père.

Preuves à l'appuis photos, mains courantes, entrée à l'hopital etc.....

Mon divorce dure depuis 5 ans déjà !!! j'ai gagné mon divorce pour faute au premier jugement mon ex mari a été condamné à une grosse somme d'argent.

Il a bien sur fait appel, entre temps un très mauvais climat régnais avec les enfants car il se servait d'eux me faire culpabiliser, et me mettre d'une certaine façon en conflit avec eus bref.....

J'ai donc ensuite fait une demande de divorce amiable pour en finir.

Cette chose faite, il en a profité pour salir mon conjoint qui est totalement à l'opposé de lui, mon ex mari a été porté plainte contre mon conjoint pour coup et blessures volontaire sur notre fils alors que c'est totalement faux par contre lui ne peut pas en dire autant !!!!!!!

Je souhaite donc savoir combien d'année après les faits peut t'on porter plainte pour coup et blessures volontaire, pendant son mariage sur sa femme et son fils ?

Car je souhaite vraiment qu'il soit punis pour ses actes malveillant.....

Merci.